

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 3 juin 2024, à 19 heures, à la Maison de la culture de Côte-des-Neiges, située au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

5311, avenue Crowley

Cette dérogation mineure permettrait l'aménagement d'une voie d'accès au stationnement intérieur d'un nouveau bâtiment sur un lot de forme irrégulière, malgré les articles 573.4 et 579.1 et la « Grille des usages et des spécifications » de l'annexe A.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 15 mai 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet